

Seconde Guerre mondiale cette forme d'enseignement a connu une rapide expansion. A la fin des années 50, plus de 445,000 personnes étaient inscrites à des cours d'instruction générale et de formation professionnelle dans le cadre concernant l'éducation permanente.

Au niveau postsecondaire, certaines universités offrent des programmes d'éducation permanente depuis nombre d'années, notamment les universités des provinces de l'Ouest. Des cours de formation en agriculture sont dispensés en Alberta et en Saskatchewan, et il existe des coopératives de pêcheurs à l'Université Saint-François-Xavier en Nouvelle-Écosse. Outre ces programmes de formation pratique et professionnelle, d'autres services culturels et récréatifs ont été établis dans plusieurs universités urbaines du Canada central. Certains cours permettent d'obtenir des crédits, d'autres pas. Bon nombre sont offerts uniquement à l'université, tandis que d'autres se donnent aussi dans des centres externes.

Programmes et cours. Les cours avec crédits offerts par les conseils scolaires et les ministères de l'Éducation peuvent servir à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. On peut acquérir des crédits dans des matières d'enseignement général ou professionnel en suivant des cours du soir ou des cours par correspondance. Les cours avec crédits du niveau postsecondaire comptent pour l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat.

Dans le cas des cours qui, non dotés de crédits, visent à l'enrichissement personnel ou à l'occupation utile des loisirs, l'enseignement porte sur divers passe-temps (par exemple l'artisanat d'expression), sur l'éducation sociale (hygiène et vie familiale), sur la récréation (sports et jeux) et sur la conduite automobile. Il se donne aussi des cours de perfectionnement et de recyclage.

Les deux genres de programmes comportent des cours réguliers et des cours libres. Les cours réguliers sont des unités d'études structurées et présentées de façon systématique. Les cours libres s'insèrent dans des programmes pour lesquels on n'exige pas d'inscription mais qu'il faut suivre pendant une période déterminée.

Établissements primaires-secondaires. Chaque province et territoire organise l'éducation permanente à sa façon. Le contrôle administratif incombe normalement aux conseils scolaires, mais la diversité de formules de financement a donné lieu à des programmes d'ampleur variable. C'est dans les secteurs relevant de grands conseils scolaires urbains que l'éducation permanente est le plus développée.

4.4 Intervention du fédéral

4.4.1 Ministère de la Défense nationale

Ce ministère se charge de l'instruction et de la formation des membres des Forces armées et de la scolarisation des enfants du personnel militaire logé par l'État.

Le Service de l'instruction des Forces canadiennes (SIFC), planifie, assure et contrôle l'instruction des recrues, hommes de métier, spécialistes et officiers. Cinq bases et 20 écoles réparties à travers le Canada relèvent du SIFC. Les commandements désignés veillent à la formation individuelle, mais lorsque le métier ou la classe de militaires visé intéresse plus d'un commandement, le SIFC en prend la relève.

La principale tâche du SIFC consiste à former les recrues, dont la période d'instruction va de la date d'enrôlement à l'acquis d'un métier de base. Un bureau de l'enseignement professionnel offre une formation plus spécialisée dans 11 écoles de métiers. La formation vise 15 catégories d'officiers et 64 métiers ou professions dans des domaines comme le génie aérospatial, le contrôle du trafic aérien, l'ingénierie des communications et l'électronique, le génie du matériel terrestre, le génie militaire, la logistique, la médecine et l'art dentaire, la sécurité, l'administration et la musique militaire.

Le Service de l'instruction des Forces canadiennes dirige et soutient les activités d'au-delà 12,000 cadets de la marine, de l'armée et de l'aviation.

Collèges militaires. Le ministère de la Défense nationale finance et contrôle trois collèges qui dispensent un enseignement gratuit: le Royal Military College (RMC) de Kingston (Ont.), le Royal Roads Military College (RRMC) de Victoria (C.-B.) et le Collège militaire royal de Saint-Jean (CMR) à Saint-Jean (Qué.).

Ces établissements instruisent et forment les élèves-officiers et les officiers qui se destinent à diverses carrières dans les Forces canadiennes.

Fondé en 1876, le RMC obtenait en 1959 le droit de décerner les grades. Ce collège accueille des élèves au niveau de l'immatriculation supérieure et offre des programmes de quatre ans qui mènent à un grade en arts, en génie et sciences, ainsi que d'autres programmes d'études supérieures dans certaines disciplines.

Le RRMC a été établi en 1942, comme école navale. Il a pris rang de collège militaire en 1948 et s'est vu octroyer le droit de décerner des grades en 1975. Ce collège accueille les élèves au niveau de l'immatriculation supérieure en arts, en génie et en sciences: de plus, il offre des programmes conduisant à un grade avec mention en physique et en océanographie physique. Les cadets qui y ont étudié trois ans dans d'autres disciplines vont terminer leur programme soit au RMC ou au CRM.

Créé en 1952, le CRM est affilié depuis 1971 à l'Université de Sherbrooke, qui confère les grades aux finissants de ce collège. Celui-ci accepte les élèves au niveau de l'immatriculation et de l'immatriculation supérieure en arts, sciences, administration et ingénierie, mais ses programmes conduisent à un diplôme uniquement dans les trois premières disciplines sus-indiquées. Après la deuxième année, les cadets vont au RMC pour continuer leurs études en ingénierie, ou au RRMC pour poursuivre leurs études en océanographie.